# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 18 OCTOBRE 1883.

## Spectacles, Bals, &c

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.
ENTIEREMENT REMIS A NEUF.

Grande Ouverture de la Saison.
Dimanche, 21 oct. et pour la semaine.

Les Matinées pour la saison seront données au Théâtre St-Charles les MARDIS et les SAMEDIS.
Première Matinée—MARDI, 23 oct.
Seconde Matinée—SAMEDI, 27 oct.
L'ouverture attrayante sera

J. H. HAVERLY'S
Consolidated Spectacular Mastodon MINSTRELS.

La compagnie sera exposé JEUDI, 18 oct.

Le DIRECTEUR BIDWELL annonce aux habitués des matinées, qu'afin de les accommoder tous, il s'est décidé à donner des Matinées dans ses théâtres comme suit:
THEATRE ST-CHARLES—Mardis, Samedis et les Jours Fériés.
ACADEMIE DE MUSIQUE—Mercredis, Samedis et les Jours Fériés.
GRAND OPERA HOUSE—Jeudis, Samedis et les Jours Fériés. 16 oct—4f

Académie de Musique DE BIDWELL.

DIMANCHE, 14 octobre, et durant une semaine, pour la première fois à la Nlle-Orléans, la Pièce Américaine d'ELLIOTT BURNES,

"Only a Farmer's Daughter,"

Avec les Beautés Rivales,
MLLE ADELAIDE CHERIE
Et MLLE CAMILLE KINZEY,
Assistées d'une Troupe Dramatique Complète.

Dimanche, 21 octobre, soirée extra—Première représentation du nouveau drame émouvant—"ONLY A WOMAN'S HEART."
Lundi, 22 octobre—"ESMERALDA", le succès du Madison Square Theatre. 13oct

SUCCÈS SANS PAREIL.

Théâtre d'Eté de Faranta.
OUVERT TOUS LES SOIRS.
Au coin des rues Bourbon et Orléans.
Nouvelle Version de
Humpty Dumpty's Picnic,
Avec les
Deux plus grands CLOWNS connus, ANDY MORRIS et le Petit TOOTSY,
Les meilleurs clowns mimes du monde, Secondés par une brillante pléiade d'artistes distingués.
Entrée, 10 cts. Pour places réservées, 25 cts de plus.
Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi, à midi.
Entrée dans quelque partie que ce soit du Pavillon, 10 cts.
☞ Préparez-vous à la nouvelle matinée du lundi.
HENRY ROLLANDE, Directeur.
17 oct—

## INSTITUTIONS.

Collège de Saint Isidore.
(RUES PETERS ET REYNES,)
Troisième District, Nouvelle-Orléans.
Sous la direction des Frères de la Congrégation de Ste. Croix.
CINQUIEME ANNÉE SCOLAIRE.

Le samedi, 1er septembre, à 8 heures du matin, tous les cours entreront en activité, et leur but principal est de donner aux élèves une éducation commerciale complète.
Pension, enseignement, etc., $16 par mois.
Pour des renseignements en détail, s'adresser au Rév. Père Supérieur.
19 aout—2m dim mer sam

COLLÈGE DE ST-EUGÈNE
A MANDEVILLE,
Sous la Direction immédiate du Curé de la Paroisse.

Situé sur un des sites les plus gracieux et les plus aérés de Mandeville, et à proximité de la Nouvelle-Orléans, cette institution se recommande par l'éducation complète qu'on y reçoit. L'enseignement, confié à des professeurs émérites, comprend le cours commercial, l'anglais, le français, les mathématiques, la tenue des livres, etc., etc.
L'allemand, l'espagnol et la musique sont aussi enseignés à la demande des parents.
Prix de la pension, blanchissage compris, invariablement payable d'avance, par mois, $15.
La réouverture des classes est fixée au premier lundi de septembre.
S'adresser au
Rev. Père AVEILLÉ, Directeur.
1er sept—3mois dim mar jeu

Institut Markey & Picard,
à l'angle des rues Esplanade et Tonti
Nouvelle-Orléans.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.
Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut. 23 aout—3m J Mar D.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de piano sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 aout—

Columbian Institute,
198 RUE ESPLANADE,
Ecole de jour et Pensionnat pour jeunes filles; kindergarten pour petits enfants, garçons et filles. La réouverture de la session a eu lieu le 3 septembre 1883.
MLLE H. FITZGERALD, Directrice.
8sept—3mois

Ecole graduée pour garçons
No 7 RUE PRYTANIE.
A. S. LEOHE, Principal.

Cours classique et commercial. La session commencera le 17 septembre 1883.
L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le latin l'élocution et les mathématiques y seront enseignés par des professeurs expérimentés.
Des pensionnaires en nombre limité seront pris.
A partir du 1er octobre, il sera organisé le soir une classe commerciale pour les jeunes gens.
23 aout—2m—D Mar J

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques. 8avril—au 24 oct.

Joseph Monteleone,
Encoignure St. Louis et Royale.
GRANDE RÉDUCTION!
Chaussures à boutons basses et bottines en peau de veau française, cousues à la main, à $3 75.
Chaussures à boutons basses en peau de veau française, cousues à la main, à $2 50.
Chaussures à visses de $2 à $2 25.
Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.
N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.
21 juil—1m—Sam Dim Mar

LA BOTTE ROUGE!
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE",
ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
1er sept—4m. Mer sam dim.

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
[illegible]
A. Brousseau's Son
17 — RUE DE CHARTRES.
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.
4juin—1an

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

# AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, à la suite de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public les faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude existe à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

| | |
|---|---|
| Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur | $1,266,800 |
| Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président | 462,900 |
| Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président | 139,100 |
| Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président | [illegible] |
| Payé à la Union National Bank, S. Charles, Caissier | [illegible] |
| Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président | 57,600 |
| Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président | 30,600 |
| Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier | 37,600 |
| Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier | 13,150 |
| Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier | 5,200 |
| Total payé comme ci-dessus | $2,2[illegible],650 |
| Payé comme ci-dessus de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis | 2,297,410 |
| Total payé par tous | $4,551,060 |

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

☞ Gros Lot, $75,000.
Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.
Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.
Les lots ne sont jamais réduits et les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
TIRAGE, CLASSE L,
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 13 Novembre 1883,

GROS LOT
$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 GROS LOT | | $75,000 |
| 1 | | 25,000 |
| 1 | | 10,000 |
| 2 LOTS DE $6000 | | 12,000 |
| 5 | 2000 | 10,000 |
| 10 | 1000 | 10,000 |
| 20 | 500 | 10,000 |
| 100 | 200 | 20,000 |
| 300 | 100 | 30,000 |
| 500 | 50 | 25,000 |
| 1000 | 25 | 25,000 |
| LOTS D'APPROXIMATION. | | |
| 9 Lots d'approximation de $750 | | 6,750 |
| 9 | de 500 | 4,500 |
| 9 | de 250 | 2,250 |
| 1967 lots, s'élevant à | | $265,500 |

"Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, La.
[illegible]
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

## ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année finissant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

| | | |
|---|---|---|
| Risques de feu | $[illegible] 79 | |
| Risques maritimes | [illegible] 70 | |
| Risques sur les rivières | 28,912 63 | |
| Total des primes | $[illegible] 12 | |
| Moins les primes non-échues | 76,201 00 | |
| Primes notées, échues le 31 mai 1883 | | $216,506 13 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | 56,327 62 | |
| Sur risques maritimes | 13,201 25 | |
| Sur risques de rivières | 4,496 50 | |
| Taxes et dépenses, moins l'intérêt | 26,164 16 | |
| Réassurances et primes remboursées | 18,100 26 | $116,486 79 |
| Profit | | $100,014 35 |
| La Compagnie possède l'actif suivant: | | |
| Immeubles | | 244,380 58 |
| Actions de banques, chemins de fer et autres actions | | 61,333 75 |
| Billets garantis par hypothèque et [illegible] | | 149,250 00 |
| Billets à recevoir | | 61,000 58 |
| Primes en voie de collection | | 36,450 06 |
| Actions de Valette Dry Dock Co | | 11,882 50 |
| Actions du New Orleans Water Works Co | | 19,600 00 |
| Bons Consolidés de la Louisiane | | 15,436 25 |
| Mandats sur la ville (City Time) | | 2,000 00 |
| Jugements et billets hypothécaires | | 4,235 00 |
| Argent en caisse | | 83,679 80 |
| | | $658,334 49 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | JNO. B. LALLANDE, |
| M. W. SMITH, | J. J. FERNANDEZ, |
| D. FATJO, | PAUL FOURCHY, |
| EDWARD TOBY, | D. A. CHAFFRAIX, |
| E. W. TAYLOR, | CHAS. LAFFITTE, |
| | JOS. A. SHAKSPEAR. |

12juin—

## ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans
Pour l'année finissant le 31 décembre 1882.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $319,589 46 | |
| Primes maritimes | 126,[illegible]01 67 | |
| Primes de rivières | 35,765 10 | $[illegible]81,856 21 |
| Primes acquises en 1881 | | 27,983 10 |
| Total des primes | | $709,839 13 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises | $201,117 02 | |
| Primes remboursées | 54,592 99 | |
| Réassurances | 99,691 83 | 355,401 39 |
| Primes nettes acquises | | $414,427 42 |
| Intérêt, loyer et courtage | | 45,036 18 |
| | | $459,473 60 |
| A déduire— | | |
| Pertes de feu | $188,793 63 | |
| Pertes maritimes | 43,933 10 | |
| Pertes de rivières | 19,127 64 | |
| Total des pertes | $251,859 36 | |
| Dépenses générales, commissions, réductions, taxes, etc | 174,525 25 | 426,384 61 |
| Profits nets | | $33,088 9[illegible] |
| Ajouter— | | |
| Montant au crédit de profits et pertes | $145,255 10 | |
| Moins dividende de juillet 1882 | 25,000 00 | 120,255 10 |
| Surplus | | $153,344 09 |
| A déduire— | | |
| Réclamations fixées, non fixées et non acceptées | | 46,410 26 |
| Surplus net, 31 décembre 1882 | | $106,933 83 |

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $90,104 79 |
| 260 bons des Etats-Unis, 4 pour cent | 339,000 00 |
| 50 bons [illegible] Cotton Press | 36,950 00 |
| 3 bons de New Orleans Pacific Railway | 1,790 00 |
| 10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company | 10,000 00 |
| 50 bons du New Orleans Water Works | 27,000 00 |
| 40 bons du New Orleans City Railroad | 27,500 0 |
| 1 bon du Bataillon Washington Artillerie | 500 |
| 15 actions du New Orleans City Railroad | 1,290 00 |
| 5 actions de la State National Bank | 505 00 |
| 25 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co | 1,360 00 |
| 120 actions de la Valette Dry Dock Company | 3,080 00 |
| 1 action du New Louisiana Jockey Club | 750 0 |
| Propriétés foncières en ville | 132,940 00 |
| Billets, 1re hypothèque | 115,927 66 |
| Prêts sur demande | 67,900 00 |
| Billets garantis par nantissement | 0 00 |
| Billets à recevoir en règlement de primes | 13,476 68 |
| Primes en cours de collection | 92,761 87 |
| Dû par agents et en cours de transmission | 10,645 27 |
| Compte en suspens | 716 26 |
| Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déboursées | 17,601 14 — $875,588 02 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Fonds capital | $500,000 00 |
| Réserve pour primes non acquises | 201,117 02 |
| Réserve pour réclamations non déterminées | 46,410 26 |
| Dividende non réclamé | 4,215 50 |
| Dû à la Factors and Traders' Insurance Company | 11,400 00 |
| Dû à d'autres compagnies pour réassurances | 5,511 75 |
| Surplus tel comme ci-dessus | 106,933 83 — $875,588 02 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1883.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour examiner l'actif de ladite Compagnie, déclarons que [illegible]
(Signé) [illegible] DUGAZON, J. ALDIGE, [illegible] COMMISSAIRES.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le [illegible] 1883, il a été résolu de payer [illegible]
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1883.

—DIRECTEURS.—

| | |
|---|---|
| JULES ALDIGE, | E. GALLY, |
| THEO. LEHMAN, | [illegible] |
| W. L. BELL, | [illegible] |
| ANT. CARRIÈRE, | AD. SCHREIBER, |
| CHAS. T. DUGAZON, | CHAS. E. SCHMIDT, |
| D. FATJO, | JULES TUYES. |

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Groceries, Groceries, Vins, Vins, Liqueurs, Liqueurs, Cigares, Cigares, Tabac, Tabac, et un grand assortiment de Notions, &c.

Vente importante par le Shérif Civil dans l'affaire de
François Serres vs. Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,423—En vertu d'un ordre de vente daté du 16 octobre 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 19 octobre 1883, à 10 1/2 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot de groceries assorties, whiskey, vins, liqueurs, cigares, tabac, ainsi que comptoirs, vitrines, glacières, réfrigérateurs de bière, revolvers, mousquets et un grand assortiment d'articles de fantaisie, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Le tout devant être vendu à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 oct—3f

Catherine M. Nash vs. William M. Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,295.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le No Sept de l'Ilet Dix-Sept qui est compris entre les rues Peter, Delaronde, Lavergne et Verret; le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent quarante-cinq pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne qui divise le dit lot des lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq et cent vingt-cinq pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro Huit, et trente-quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Verret, au pied français.
Acquis par le défendeur par achat des héritiers de Charles Kessner, conformément à un acte passé devant Wm H. Seymour, notaire, le 24 octobre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—3,10,17,24,27 oct

Etat de la Louisiane vs. la Banque d'Epargne des Citoyens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1408—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. H. Legendre, commissaire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 oct—17 21 26

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Pierre Sévère Wilts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9554—Division —. Attendu que Pierre S. Wilts, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Sévère Wilts, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 oct—16 23 25

Succession de Henry Wendel Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,063—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Wendel Jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 oct—16,20,25

Succession de Mme Mary Ann Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9325. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Graham, Administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit Administrateur déchargé de toute responsabilité dans cette affaire.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 oct—14, 18,23

Succession de Joseph Mansberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,319—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Joseph Mansberg, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
13oct—13 18 21

Succession de Lucien St Upéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,152—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Eva St Upéry, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
12 oct—12.16,21

Succession de Aurore Pierre Dumas, femme de Pierre Bayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9525—Division E—Attendu que Pierre Bayer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aurore Pierre Dumas, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 oct—11 16 20

Succession de Thomas Morrissey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9604—Division B—Attendu que John Heffern a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur datif dans la succession de feu Thomas Morrissey; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 oct—11,16,20

ELKIN & CIE.,
168....RUE DU CANAL....168
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
8avril—dim.mar.jeu

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Barrère Jean | Gascodin Pierre |
| Bayle Jean Baptiste | [illegible] Pierre |
| Balas Louis | Giraud Antoine |
| Bordes Louis Joseph | [illegible] |
| Hector | Guillard Alphonse |
| Gardelin Michel | [illegible] Pierre Gabriel |
| Chevalier | Laborde Jean |
| Dubois, la famille | Lefebvre Albert |
| Duroc Jean | Lafleur Paul |
| Durand Bernard | [illegible] Lazarre |
| Fontaine Charles de | Montagne (famille) |
| Fouquet Louise | [illegible] |
| Fribourg Mariette | Romand Jules |
| Friburg Fanny | Rouge Dominique |

Le Gérant du Consulat de France,
[illegible]
La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1883.

LA MAISON
Vve P. PAVIA
A l'honneur d'informer ses clients qu'elle a transféré ses ateliers et le magasin de CHAUSSURES EN TOUS GENRES au
No 48 rue Royale.
7 oct—1m Dim.Mar.Jeu

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Manuel Reyes vs Mr et Mme G. Schantz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 9297—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville. L dit lot est désigné comme lot numéro cinquante-trois sur un plan dressé par Jos Pilié, anciennement voyer, le dix-septième jour de février 1829, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville; ledit lot de terre se trouvant entre la rue Ste Marie, anciennement [illegible], et St André, anciennement [illegible], mesurant [illegible] pieds de face sur la rue Rousseau, anciennement la rue St-Amand, cent pieds de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro cinquante-deux; cent pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinquante-quatre et [illegible] pieds de largeur dans le fond, le tout pied américain. Etant la même propriété que ladite Dame G. Schantz a acquise à l'encan par le shérif de la paroisse d'Orléans le sixième jour de juin dix-huit cent soixante-quatorze, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans audit shérif, dans l'affaire d'Elizabeth Jacquillard versus George Schantz, portant le numéro 5542 du Dossier de ladite Cour, comme il appert dans l'acte de vente du shérif à ladite propriété à ladite Mme E Schantz, dûment enregistré, conformément à la loi, au bureau du transfert, au bureau du greffier dans la cour ci-dessus.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30,6,13,17nov

Mme Catherine Sheppers vs. Johannes Mayer et al., in sol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2429—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, dans la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un billet à ordre en date du 21 janvier 1882, à l'ordre de Johannes Mayer, pour la somme de cent soixante quinze piastres, portant 8 0/0 d'intérêt, signé par H. Thoman et endossé par ledit John Mayer.
2° Un billet à ordre en date du 1er mai 1882, à six mois de date pour la somme de trois cents piastres, tiré par H. Thoman et endossé par John Mayer.
3° Un billet à ordre en date du 1er mai 1882, à un an de date pour la somme de trois cents piastres, tiré par H. Thoman et endossé par John Mayer.
Tous les billets ci-dessus décrits sont enregistrés dans le procès de Johannes Mayer vs. H. Thoman, No 9316, du dossier de cette honorable cour.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16oct—16, 20, 23, 27.

Tabler & Grandup vs James Donegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7486—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, SAMEDI, le 27 octobre 1883, à 10 heures A. M., des articles ci-après décrits, à savoir:
Un tombereau en cylindre en bois, un wagon-buggy, une caisse d'outils, une chaîne, un arbre de couche et roue à engrenage, un toron de corde, un lot de harnais, un lot d'outils dépareillés, &c, &c.
Le tout se trouvant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, Second District de cette ville.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16—oct 16 23 27

Garret Brown vs. la succession M. B. Higgins et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8818.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaignant pour les frais d'injonction à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue du Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Garret Brown à la succession de Mary E. la Higgins et als No 6508 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, comme créancier et particulièrement un intérêt comme demandeur à un certain [illegible] pour possession, enregistré par lui contre la dite succession le 15 mars 1884, et dans lequel un jugement a été rendu contre lui le 6 avril 1883, et d'où un appel a été fait par la Cour Suprême.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30—6,13,17

G. T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la Banque du Sud en liquidation, (Joseph A. Shakspeare et Aldon McLellan exécuteurs testamentaires de John Godden décédé, étant subrogés aux dits G. T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la Banque du Sud en liquidation,) versus Charles B. Broadwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 5,614—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à savoir—
1° Une certaine portion de terre située dans le quatrième district de cette ville, désignée par les numéros un et deux dans l'îlet numéro vingt borné par les rues Constance, Live Oak, Magazine et Philip, sur un plan fait par Journé, anciennement voyer, le 10 avril 1858. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied français, trente-trois pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds six pouces, entre lignes parallèles.
2° Une autre certaine portion ou portion de terre, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, mesurant [illegible] Live Oak [illegible] cent cinquante huit pieds trois pouces et six lignes, lignes parallèles. Conformément à un plan en date du 5 août 1882, à un acte passé par devant J. F. Coffin, notaire, en date du 6 août 1882.
3° Une autre certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, mesurant trente pieds cinq pouces et cinq lignes à la rue Constance, [illegible] pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cinquante-huit pieds trois pouces et une ligne sur la ligne qui le divise de la propriété anciennement décrite ci-dessus, et cinquante-huit pieds cinq pouces et quatre lignes du côté le plus près du Premier District.
4° Deux certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, désignés par les lettres A et B sur un plan fait par P. Jacob Rothaas, député voyer général, en date du 18 mars 1856, et déposé en l'étude de J. B. Marks, alors un notaire en cette ville, conformément au plan No 11 lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Constance ou Live Oak sur une profondeur de cent cinquante huit pieds deux pouces et cinq lignes, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° L'acquéreur paiera au comptant le montant du jugement rendu dans l'affaire ci-dessus pour l'intérêt déjà dû au demandeur, ainsi que pour l'intérêt qui sera dû au demandeur jusqu'à la date de la vente pour le montant de la prime d'assurance payée par le demandeur sur la dite propriété avec intérêt qui s'y trouve jusqu'au jour de la vente, pour le montant des taxes d'Etat et de ville sur la dite propriété jusqu'au jour de la vente et pour les frais de poursuite dans cette affaire et celle de la vente, se montant en tout à peu près deux mille huit cent piastres, ($2800).
2° L'acquéreur retiendra entre ses mains jusqu'au paiement de la somme de six mille trois cent piastres ($6,300) échéant le 3 mai 1884, ledit montant de $6,300 représentant un certain billet de $8000 fourni primitivement par le Dr Thomas Layton pour payer en partie ladite propriété conformément à l'acte de vente et à l'hypothèque passés par devant Charles T. Soniat, notaire, le 3 mai 1878. Ledit billet de $8000 a été réduit à la somme de $6300 par la vente de ladite propriété par l'entremise du shérif civil de cette paroisse à Chas B. Broadwell, le 20 mars 1880 dans l'affaire des commissaires de la Banque du Sud en liquidation contre le Dr Thomas Layton, No 10,852 du docket de l'ancienne sixième cour de district de la paroisse d'Orléans; l'acquéreur retenant le dit montant de $6,300 pour payer le dit billet de $8,000 jusqu'à concurrence de ce montant seulement et s'engageant à payer l'intérêt au taux de 6 pour cent par an sur le dit montant de $6,300, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, et à assumer toutes les obligations et responsabilités de l'acte de vente et de l'hypothèque primitif ci-dessus référé tel qu'il a été passé pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 3 mai 1878, aussi à payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, sur ledit montant de $6,300. L'intérêt et les honoraires d'avocat devant être garantis par le privilège du vendeur jusqu'à paiement définitif et complet.
3° L'acquéreur paiera le reste, s'il en est, du prix d'adjudication au comptant sur les lieux.
4° Dans le cas où le prix d'adjudication [illegible]
5° L'acquéreur, dans l'un ou l'autre cas, aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication au comptant, au moment de ladite adjudication.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 sept—19,26—3 10 17 20

Le Stock le plus vaste au Sud de voitures.
Fred. N. THAYER.
109 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 1[illegible] rue de l'Union. (Entrée: rue Gravier, 317)
Dépôt [illegible] Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
15 mars 85—1an

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

CHAPELLERIE A L'ENCAN.
Vente pour clore la liquidation de l'ancienne société de Montmedier et Louque.
No 9020.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 22 octobre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Canal et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 28 septembre 1883
Le contenu du susdit magasin comprenant:
1° Un lot de chapeaux assortis.
2° Un lot de comptoirs dans le magasin.
3° L'installation du magasin.
Conditions—Comptant.
11 oct—11,16,21

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.
Succession de Joseph Werlegen.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9411.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 octobre 1883, siégeant à la place de l'hon. H. L. Lazarus, juge de ladite cour, Division E, maintenant absent en congé la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, situé dans le second district, borné par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur, 38 pieds 4 pouces, de là il ouvre 4 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à deux étages de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc; le tout couvert en ardoises; cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard.
Conditions: Moitié comptant, ou davantage et la balance à un an de crédit en billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date du jour de la vente, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication seront requis de l'acheteur pour garantir son adjudication.
9 oct—9,20,27, 3 et 10 nov

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 89
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 9820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—
Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon, No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisse et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette; à chacune des chambres, aussi cabinets de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.
Même distribution au deuxième étage. Les deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser; neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance avec réservoirs et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et eau chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée deux remises, chambres de domestiques, etc. [illegible] Le terrain est pavé en dalles, hydrant, gaz dans la maison principale, ainsi que [illegible] une porte cochère, cour carrelée en pierres plates, citernes et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 9 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne du côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée vers la rue Conti il mesure une première profondeur de 98 pieds 6 pouces, de là s'élargit en courant à angle droit vers la rue Conti de 3 pieds 3 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond, laquelle mesure 46 pieds 10 pouces de largeur.
Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt à 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif lesquels intérêts annuels devront être représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement. L'acquéreur assurera la propriété et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.
L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente.
Acte de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

Actions d'Assurance et Bon consolidé
Succession de John Gregory Gaines.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9820.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 octobre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
CERTIFICATS Nos 1212 et 1408 pour 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance du Sud.
Un bon consolidé, série A, No 3201, pour $1000—connu sous le nom de CROSSMAN BOND.
Conditions—Comptant.
6oct—6, 13, 20.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Oscar Von Gohren vs [illegible]

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, No 7412—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la ferme du Dr Ryland, sur le Chemin de Gentilly, près de la station Lee, dans le Troisième District de cette ville, le SAMEDI 20 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
La récolte pendante de trente-cinq orangers (plus ou moins) une charrette à quatre roues (vieille), quatre douzaines de poules (plus ou moins), douze barils vides, un jeu de vieux harnais, un vieux cheval. Le tout devra être enlevé immédiatement après la vente.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON, Constable.
9oct 9, 14, 20.

Emile Honey vs P. Mémorial.
Le même vs le même.
Le même vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Nos 3474—3475—3476—En vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, au coin des rues Royale et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 22 octobre 1883, à midi, un lot de [illegible], boites, comptoirs, étagères, vitrines, meubles, conformément à un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable, 2me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
10 oct—16, 17, 22.

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues.
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.
Accords et réparations promptement faits.
J'offre le plus haut prix du marché aux [illegible] de la ville et de la campagne qui désirent [illegible]. 17oct—

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

1848. 1883
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N.O.

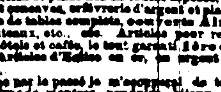
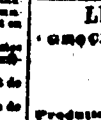

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets: diamants nouveaux, tels que bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, vases et [illegible], orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts Alfenide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
[illegible] de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
19[illegible]—dim—DMeJ

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banc dans la Première Eglise Presbytérienne, Billets, réclamations et effets personnels, montre en or, etc.
Succession de T. Lyttleton Lyon.
No 8848—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu le 9 octobre 1883, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant en l'absence du juge Henry L. Lazarus, Division E de la susdite Cour Civile de District, les effets ci-après décrits, à savoir:
Un banc, le No 62 de la Première Eglise Presbytérienne (du Dr Palmer).
Une montre en or avec chaîne et médaillon.
Une montre en or.
Un crayon en or.
Un lot d'effets personnels.
Un lot de divers billets, traites et réclamations.
Une liste descriptive avec inventaire est sur filière dans le bureau des Encanteurs.
Conditions—comptant.
14 oct—14,16,20,26,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de batture de valeur
Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et North Market.
A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.
Succession de Stephen Humpher.
No 9288—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le lot No 1 sur un plan par J. A. Bernd, voyer, certifié par A. Grant, en date du 12 janvier 1854, et mesurant sur le dit plan 24 pieds 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, la même façade sur la rue Fulton sur 127 pieds de façade et de profondeur à la rue St-Joseph, et 1,7 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John U. Wilts, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre 1 3, Fol. 52.
Conditions—Les deux tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant au moment de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'au jour, y compris les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.
Acte de vente pardevant E. G. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28sept—29 oct 6 13 20 27 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante sans limite
—DE—
Propriétés bien améliorées
Dans le Sixième District,
Avenue de la Louisiane, rues Magazine et Peniston,
Comprenant des bâtisses en bois à un et deux étages, et des
Emplacements de commerce,
Au coin des rues Magazine et Peniston.
Succession de Pascal Servat.
No 9061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A. Docket No 1.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division A, daté du 11 octobre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—
1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Annunciation, Toledano et Chippewa, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883, et mesurant, au pied américain, 25 pieds de façade Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 1[illegible] pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations se composent d'une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises. Il y a trois chambres à chaque étage, balcon sur la façade et sur les côtés et une cour, galerie au deuxième étage; lieux d'aisance attenants, ayant six chambres, galerie intérieure, citerne, etc. La propriété porte le No municipal 53 avenue de la Louisiane.
2° UN AUTRE TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré d'îlot, désigné par la lettre B et contigu au précédent terrain A, et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 121 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à un étage, couvert en ardoises, portant les numéros 51 et 51 1/2 de l'Avenue de la Louisiane. Il y a, de chaque côté, 3 chambres, salle, cuisine, citernes, lieux d'aisance.
3° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883. Le dit terrain forme l'angle des rues Magazine et Peniston, et mesure, au pied américain 28 pieds de façade à la rue Magazine, sur 102 pieds de profondeur et de façade rue Peniston.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, couvert en ardoises, installé comme épicerie et résidence, et ayant 7 chambres en outre du magasin, auvents, citerne, etc. Cette propriété est connue sous le No. 1030 rue Magazine.
4° UN AUTRE TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district dans le même îlot et carré désigné par la lettre B, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 5 pouces de façade rue Magazine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois, couverte en ardoises, ayant entrée sur le côté, galerie et quatre chambres, une grande cuisine, hangar, cave, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 1032 de la rue Magazine.
5° UN AUTRE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre C, et mesurant au pied américain 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face sur la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds.
Les améliorations connues comme le No 1034 rue de Magazine sont les mêmes que celles du lot B.
6° Et en dernier lieu, un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet désigné par la lettre D et touchant aux lots A, B et C dans le fond, et mesurant, au pied américain, 43 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 97 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus près de la rue Magazine, à laquelle profondeur le dit lot est plus étroit de 13 pieds, et a de plus une profondeur de 16 pieds 8 pouces, et une profondeur sur l'autre côté de la ligne la plus près de la rue Constance de 114 pieds 3 pouces et 4 lignes, et une largeur dans le fond de 30 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, aussi une cuisine en briques à un étage, bâtisses dans la cour, avec un four pour gâteaux, hangar, cave, etc.; une grande porte pour voitures, etc.
Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.
Conditions—Un tiers, une moitié ou la totalité comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, payable à un ou un et deux ans de crédit, en des billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des vendeurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance jusqu'à paiement des billets. L'acquéreur étant aussi requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication, et l'acte de vente se fera au bureau de Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 sept—30, 28—3, 6 13 20 27 oct.

Résidence-Cottage
Sur l'Avenue Louisiana,
Et terrains nus dans le Troisième District.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureaux 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sans réserve, avec le consentement des parties, il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites, à savoir
1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de la Louisiana, les rues Chippewa, Toledano et Annunciation, mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Louisiana sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces et 1/2 ligne. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 47 et 49 se composant d'une résidence à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec cuisine recouverte en ardoises, cave, etc.
2° Deux terrains dans le Troisième District de cette ville étant les numéros 5 et 6 de l'îlet numéro 51, borné par les rues Déléry, Jumonville, Tricou et Bienvenu, mesurant chacun 30 pieds 0 pouces et 7 lignes de face à la rue Déléry sur une profondeur de 104 pieds.
Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.
Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, un tiers, la moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur et pour la balance s'il y en a une en billets à un an ou à un et deux ans de crédit avec les clauses usuelles de privilège de vendeur, transfert de la police et honoraires d'avocat.
Pour la propriété décrite en second lieu, comptant.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 oct—6,13,20,27.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nlle-Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Une charmante Résidence dans le Troisième District, rue Elmire, entre Bourgogne et Remparts à l'encan à long terme.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 20 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Elmire, Bourgogne, Désiré et Remparts, mesurant 100 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence confortable, couverte en ardoises avant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher et galerie derrière; une cuisine en briques à deux étages avec à peu près 4 chambres, chambre à laver, cave, etc. Il y a dans la cour et dans le vaste terrain quantité d'arbres fruitiers en rapport, d'arbustes à fleurs et de buissons de verdure. Cette propriété est parfaitement située pour résidence ou pour l'établissement d'un jardin; elle se trouve à quelques pas de la ligne de chars du chemin de fer Remparts et Dauphine. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de garantie 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrir le montant, transfert de l'assurance, etc.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14oct—14 18 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le second district belle résidence en bois à deux étages No 159 rue Claiborne, entre Dumaine et Ste Anne, maison à un étage avec mansarde et à deux corps de logis, Nos 197 et 199 rue Claiborne, entre Dumaine et St Philippe. A l'encan à des conditions faciles. Succession de Mme Elisa Holley.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C No 8686.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 9[illegible] pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur (plus ou moins).
2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, St Philippe et Dumaine, désigné comme lot No 1, lequel dit lot mesure 44 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt à 8 0/0 par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et portant toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; les propriétés devront être assurées et les polices transférées.
Actes de vente pardevant W. A. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.
Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
Voir les plans à la Bourse.
13oct—13 20 27 nov 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession d'Emilie Poe.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 17 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et l'Allée Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 octobre 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet borné par les rues Dryades, [illegible], Common et Gravier, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades sur 96 pieds 8 pouces de profondeur, sur la ligne qui le divise des lots No 3, 4, 5 et 6 sur le point A, [illegible] du dit point obliquement vers la direction de la rue Gravier, 19 pieds 10 pouces [illegible] conformément à un plan de [illegible] 3 mai 1854, déposé pour référence chez E. Barnett, ancien notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant [illegible] Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
13 oct—13,20,27—nov 3 10 17

Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Mark Lemle.
No 9342—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale, SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite cour, division E maintenant en congé, en date du 22 septembre 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Poeyfarre, Foucher, maintenant Constance, et Annunciation, conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, le 1er jour de mai 184[illegible], annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le dix-huitième jour du même mois et année. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Annunciation et Poeyfarre et mesure 24 pieds de face à la rue Annunciation sur [illegible] pieds de profondeur et façade à la rue Poeyfarre de soixante-dix-sept pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défunt, le 1er décembre 1860 de William G. Vincent, par acte pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acheteur. L'acquéreur paiera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23 sept—3,30—7,14,21,27 oct

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée à Alger.
Succession de Charles Howard.
No 9926—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 septembre 1883, il sera vendu à l'encan:
Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Alix, Elisa, Elmire et Chestnut; ledit terrain mesure 31 pieds 7 pouces de façade rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur. sept18—18 29 oct7 14 20

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
H. De Verges & Co. vs. leurs Créanciers—Cour Civile de District—No. 9549.
Ordre de Cour.

La cession de la propriété du pétitionnaire, la raison sociale de H. De Verges & Co., se composant de Henry De Verges, Richard De Verges et Philip N. Lacoste, et des dits membres individuellement de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit appelée pardevant Andrew Hero, notaire, SAMEDI, 17e jour de Novembre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. James [illegible], avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16oc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Thos. C. Portous vs. ses créanciers—No 9514.
Ordre de Cour

La cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu pardevant Omer Villeré, notaire, SAMEDI, le 10me jour de Novembre 1883 à 11 heures du matin, au bureau du dit notaire, 21 Commercial Alley, en cette ville, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne soient suspendues.
Il est de plus décrété et ordonné que E. Evariste Moise, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11oct—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
No 9507.
Christian Sporl & John J. Sporl, individuellement et comme membres de la maison C. Sporl vs leurs créanciers.
Ordre de Cour—

La cession de la propriété des pétitionnaires, Christian Sporl et John J. Sporl individuellement et comme membres de la maison C. Sporl, est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, SAMEDI, 20e jour d'octobre 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre leurs biens et leurs personnes soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1883.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
10 oct—10,14,19,20

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GRANDE
VENTE A L'ENCAN
d'articles français importés.

Bronzes, Meubles en vieux chêne, Cristaux, Glaces, Statuettes en biscuit, Pendules, Candélabres, Services de table, Vases pour devant de cheminée, Colonnes en marbre et autres objets de fantaisie trop longs à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—LUNDI, 22 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 46 de la rue Royale, entre Bienville et Douane, les objets de luxe ci-dessus mentionnés venant d'être reçus par le vapeur Marseille et consignés à nous de Paris, et devant être vendus sans limite.
Conditions—Comptant.
P. S.—On pourra dès vendredi examiner les articles ci-dessus. 18 oct—

Pour cause de changement de résidence.

LA RÉSIDENCE CAVAROC.

Magnifique demeure, Orangerie, &c., sur la rive gauche du Mississippi, dans la paroisse St-Bernard, à environ 3 1/2 milles de la Nouvelle-Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, de la Nouvelle-Orléans rue St-Charles entre Gravier et Commune, la propriété ci-après décrite, savoir:
Une certaine portion de terre, ensemble avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, avec droit de batture située dans la paroisse St-Bernard, sur la rive gauche du Mississippi, à environ 3 1/2 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans mesurant 1 arpent de face sur le fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une magnifique maison de résidence, solidement construite, à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, située à une distance d'environ 200 pieds du fleuve, il se trouve un grand vestibule au centre de la maison, au rez de chaussée comme au premier étage avec un grand salon à une chambre du côté du vestibule et de l'autre côté deux grandes salles à manger et une bibliothèque. Aussi, office, escalier, [illegible] au rez de chaussée, quatre grandes chambres à coucher, chambre à bain lieux d'aisance, escalier et cabinet au premier étage, et deux grandes chambres à coucher avec cabinet dans les mansardes. Grande galerie devant et derrière dans le fond une cuisine en briques une cave en briques, [illegible] &c. &c.
Une belle allée en briques et cimentée de 14 pieds de large sur 250 pieds de longueur, s'étendant du chemin jusqu'à la maison principale. Une serre splendide, 3 tous puits, écurie, remise, 2 grandes citernes [illegible] à environ 12 pieds sur des [illegible] en briques, chacune de la contenance de 4000 gallons. un vaste canal partant du chemin et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenu, lequel opère complètement le dessèchement de la propriété. Grande et superbe cour plantée de magnifiques chênes et de magnolias, jardin contenant [illegible], 1000 lys et une magnifique allée de cyprès, [illegible] de 10 à 12 pieds de haut et environ 2000 orangers les plus forts [illegible] et rapportant presque tous, environ 200 buissons d'artichauts et une foule d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer et que l'on trouve généralement dans une résidence modèle de ce genre.
Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à un, deux et 3 ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets du dit acquéreur portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les clauses de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant total ou d'une partie des dits billets, et toutes les autres clauses [illegible] le paiement des taxes de l'année 1883, [illegible] un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 oct—13 14 20 21 27 28 nov 2 3

PAR D. E. MORPHY.

Jambons! Jambons!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu JEUDI, 18 octobre, 1883, à 11 heures du matin, pour le compte de qui cela peut concerner, au magasin No 86 rue Magazine—
70 crates jambons S. C.
Conditions: Comptant. 18oct—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Première et Magnolia.
Succession de Eugène [illegible].
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible].

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1883 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Magnolia, Locust et Philippa désigné comme le lot No 6, formant le coin des rues Magnolia et Première, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur et façade de 100 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire. 7 oct—7,13,20,27, 3, 10 nov.

La propriété connue sous le nom d'Hôpital Luxemberg, dans le 3me District.
Succession de John J. Hayes.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9099.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 septembre 1883, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain carré d'îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Champs-Elysées, Gentilly, Marigny et Liberal, désigné par le No 11, se composant de 4 terrains numérotés de 1 à 10 inclusivement. Les dits terrains mesurent comme suit, les Nos. 7, 8, 9, 10 et 1, contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 148 pieds 2 pouces de profondeur; et les Nos 2, 3, 4, 5 et 6, aussi contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur—mesure française. Les améliorations comprennent des maisons pouvant servir d'hôpital ou d'habitations.
N. B.—Les lieux ont été parfaitement désinfectés et tous les articles en quelque sorte objectables ont été détruits sous les yeux du Dr E. G. Mioton, inspecteur sanitaire du Troisième District.
2° Un carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 49, ledit terrain se trouve derrière le carré d'îlet No. 11, précédemment décrit, et est borné par les rues Gentilly, Marigny, Mandeville et Liberal; les bâtisses et améliorations comprennent les écuries, etc.
Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait par l'acheteur au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
30 sept—7 14 21 28 oct—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.
Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton
Une personne interdite.
No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan:—
Les îlets ou parties de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:
1° Un certain îlet de terre désigné par le No 6 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayre, Peter et Elmire.
2° Un certain îlet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Evelina, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.
3° Un certain îlet de terre désigné par le No. 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.
4° Une certaine portion de terre désignée comme îlet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse, entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit îlet No 39, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. W. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur [illegible] n'est pas connue.
Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis de l'acquéreur pour lier la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.
6oct—6, 13, 20, 27, 3, 10nov

ORNEMENTS,
PIERRES, TOMBES,
VASES EN MARBRE ET EN FER.
[illegible] & BIENVENU,
8oct—6 14 21 28